



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**ELEMENTS DU BAREME 2010
DU MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE
DES PEGC**

Division des personnels de l'enseignement
secondaire (DPES)
Bureau du mouvement (DPES 3)
☎ 02 62 48 10 02
✉ mvt2010@ac-reunion.fr

ANCIENNETE DE SERVICE (ECHELON)	❖x 7 points classe normale ❖x 7 points + 49 hors classe ❖x 7 points + 77 classe exceptionnelle
ANCIENNETE DANS LE POSTE	❖x 10 points par an + 25 points supplémentaires par tranche de 4 ans dans le poste
PERSONNELS EN AFFECTATION A CARACTERE PRIORITAIRE JUSTIFIANT UNE VALORISATION (APV)	❖ 75 points pour 3 ans d'exercice dans la même APV ❖ 125 points pour 5 ans ❖ 200 points pour 8 ans et plus
BONIFICATION AU TITRE DU HANDICAP	❖ 1000 points
RAPPROCHEMENT DE CONJOINT	❖ 51.2 points pour les vœux de type commune (COM), groupe ordonnés de communes (GEO) ou ZR ❖ 150.2 points pour les vœux portant sur le DPT, ACA, ZRA, ZRD + 75 points par enfant à charge de moins de 20 ans au 01/09/2010.
MESURES DE CARTES SCOLAIRES	❖ 1500 points